

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

BUREAU : RUE NAIN, 1.
Roubaix, Tourcoing
Trois mois, 12 f.
Six mois, 23 f.
Un an, 44 f.

Le Nord de la France
Trois mois, 12 f.
Six mois, 23 f.
Un an, 44 f.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal *l'Economiste* ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 8 JANVIER 1870

Le ministère actuel est à peine constitué et déjà certains organes de la presse s'attachent à rechercher les éléments de dissolution qu'il peut renfermer. Naguère on prétendait que la réunion dans un même cabinet d'un certain nombre d'individualités appartenant aux deux grandes fractions de la Chambre, le centre droit et le centre gauche, était une utopie ; aujourd'hui que cette réunion est devenue un fait accompli, on s'efforce de prouver que le ministère du 2 janvier est dénué des conditions de viabilité qui seules assurent à un gouvernement la possibilité de fonctionner avec utilité pour le pays. Eh bien ! le nouveau Cabinet répond à ces prévisions de sinistre augure par un premier démenti : déjà il a été pourvu, dans chacun des départements ministériels, à la nomination des secrétaires généraux et autres employés supérieurs qui, personnages de confiance de chaque nouveau ministre, impriment à l'expédition des affaires une direction conforme au programme de la nouvelle administration.

Mais les points de divergence qui viendraient à se manifester au sein du gouvernement, ses adversaires prétendent les trouver, dès aujourd'hui, dans les différences mêmes qui peuvent exister entre les programmes du centre gauche et du centre droit. Quelques mots suffiront pour réduire cette objection à sa juste valeur. Si, en effet, on ne peut se refuser à reconnaître que les deux documents que nous venons de citer diffèrent entre eux soit sur l'étendue soit sur l'opportunité de certaines mesures libérales, on doit nécessairement admettre aussi qu'avant de se donner la main pour entrer ensemble dans le gouvernement, les ministres actuels ont dû se faire de mutuelles concessions et que d'accord entre eux ils sont prêts à soutenir, devant les Chambres, un programme commun.

N'est-ce pas ainsi que les choses se pratiquent en Angleterre où whigs et radicaux et parfois même Tories, whigs et radicaux réunis dans un même Cabinet s'entendent pour faire triompher une grande idée, au succès de laquelle la prospérité, l'avenir du pays tout entier sont intéressés.

Oui, les ministres du 2 janvier se sont mutuellement fait des concessions commandées par la nécessité d'une homogénéité de vues et d'une unité d'action indispensables à leur propre maintien aux affaires et le Corps législatif, ambitieux

de s'associer à cette œuvre de conciliation, verra les diverses fractions dont il se compose se faire, elles aussi pour atteindre ce but, de patriotiques concessions.

J. REBOUX.

Quelques journaux, ayant attribué — à tort ou à raison, mais, croyons-nous, pour poser la question — à la gauche l'intention d'interpeller le nouveau ministre sur l'occupation de Rome, le *Temps*, dans un article de son rédacteur en chef, M. Neiffzer, fait remarquer, avec beaucoup de raison, tout ce qu'une pareille interpellation aurait d'inopportun dans les circonstances actuelles.

Sans préjuger l'avenir, il est permis de craindre qu'à un moment donné, cette grave question de l'occupation de Rome, soit la pierre d'achoppement du nouveau Cabinet. Aussi, bien que le *Temps* ait toujours été un des adversaires de l'occupation de Rome, il comprend à merveille que, aujourd'hui, devant la revendication de nos libertés intérieures, ce n'est pas le moment de nous diviser. L'article du *Temps* dont nous donnons plus bas un extrait, — fait preuve, selon nous, d'un grand sens politique qui sera apprécié par tous les esprits sérieux. Il est permis d'espérer que les honorables membres de la gauche qui se proposent de signer l'interpellation sur l'occupation de Rome abandonneront leur projet, après mûr examen de la situation présente. Comme le dit fort bien le *Temps* : « Ce serait, à notre avis, une grande faute, et nous comptons bien que la gauche ne la commettra pas. »

Ce journal joint un sage conseil qu'il donne aux députés de la gauche, les réflexions qui suivent, lesquelles démontrent péremptoirement toute l'inopportunité qu'il y aurait à soulever en ce moment la question romaine.

Les affaires italiennes ne sont pas celles qui doivent en ce moment nous toucher le plus, et un débat de ce genre aurait, dans les circonstances actuelles, les plus graves inconvénients. Non-seulement il détournerait les esprits de la question intérieure, ce qu'il faut éviter à tout prix ; mais il modifierait de la manière la plus fâcheuse la situation politique, parce qu'il rejeterait le ministère vers l'ancienne majorité.

Il importe au plus haut point de ne fournir aux ministres aucun sujet de préoccupation, ou de discussion qui les détourne de ce qui doit être leur principale affaire : c'est-à-dire la préparation législative et administrative d'élections libres. Ce serait une grande calamité, si quelque grosse question venait, à l'improviste, nous surprendre au début ou dans le cours d'un grand travail de transformation intérieure. Il faudrait bien s'y résigner, si nous n'y pouvions rien ; mais nous pouvons au moins nous abstenir de créer ce danger à plaisir et tout-à-fait gratuitement, car il n'y a nulle chance de voir la Chambre actuelle se prononcer pour l'évacuation.

Une interpellation sur la question romaine nous paraîtrait donc souverainement

inoportune. Nous en dirons autant de toute autre question susceptible d'être ajournée, et surtout des vastes programmes attribués par quelques journaux au nouveau Cabinet. On parle notamment d'immenses travaux publics et de la réforme des octrois. Tout cela peut être bien conçu, louable, excellent ; mais comme on ne peut tout faire à la fois, il faut faire d'abord l'essentiel, qui est la réforme électorale.

Une loi électorale, une loi municipale, la revendication légitime de nos libertés intérieures, voilà, en effet ce qu'il faut, avant tout, demander au nouveau ministère. En présence de ces questions si capitales pour l'avenir du pays, il importe de rester unis et de parer aux éventualités de division ou de scission dans les partis, en écartant l'examen de toute question susceptible d'être ajournée. Ce ne sont point celles-ci qui doivent nous préoccuper ; avisons aux besoins les plus pressants du pays et demandons qu'on résolve au plus tôt les questions qui l'intéressent le plus, quand à présent. Le tour des autres viendra en temps plus opportun.

CH. NURELL.

C'est à tort qu'on a parlé d'une sorte de manifeste politique qui aurait été lancé par le nouveau ministre des affaires étrangères. M. Daru a simplement annoncé sa nomination au Corps diplomatique accrédité près la cour des Tuileries, par une circulaire dont voici la teneur :

L'Empereur ayant daigné me nommer ministre des affaires étrangères, j'ai pris aujourd'hui la direction du département qui m'est confié. Je suis donc en mesure de recevoir les communications que Votre Excellence sera chargée de m'adresser. Je m'appliquerai constamment à cultiver les rapports amicaux qui existent heureusement entre votre gouvernement et la France.

Agréé, etc.

Daru.

La gratuité primaire.

D'après des informations dignes de confiance, nous croyons pouvoir annoncer que le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Segrès, est opposé au principe de la gratuité absolue de l'instruction primaire. Le projet de loi en élaboration au conseil d'Etat aurait pour objet d'étendre autant que possible l'exonération dont il s'agit, mais sans l'imposer aux municipalités et aux instituteurs.

LAFFITE

Toast de M. Pouyer-Quertier

Jeudi la ligue du Travail national s'est réunie à Pont-Audemer. M. Pouyer-Quertier, ancien député de la Seine-Inférieure, dans le banquet qui a suivi cette réunion, a porté un toast :

« Au ministère d'honnêtes gens qui nous gouvernent aujourd'hui ! »

On lit dans le bulletin politique hebdomadaire du *Journal officiel* :

A la faveur de la tranquillité complète qui règne dans les Etats du saint-siège, les évêques du monde entier, répondant avec empressement à l'appel du souverain pontife, se sont réunis à Rome. Le Concile oecuménique a commencé ses travaux depuis le 8 décembre, et le caractère grandiose de cette assemblée appelée à statuer sur les plus graves problèmes de la religion et de la morale a vivement frappé les esprits. Le gouvernement de l'empereur suit ces délibérations avec un sympathique intérêt et le ferme espoir que, suivant les prévisions de Sa Majesté, il n'en sortira qu'une œuvre de paix et de sagesse.

Les traités de-commerce.

On lit dans la *Patrie* :

Depuis que nous avons publié la protestation des armateurs du Havre contre la loi de mai 1866, le mouvement en faveur de la marine-marchande s'accroît de plus en plus.

C'est ainsi que, à Bordeaux, à Marseille, à Cherbourg, à Bayonne, à Dunkerque, etc., armateurs et constructeurs pétitionnent, à l'envi pour obtenir, dans le plus bref délai, le rappel de cette loi, qui, selon les pétitionnaires, est la cause de la situation fâcheuse qu'ils signalent.

Nous croyons savoir que le gouvernement s'est ému des réclamations légitimes et simultanées de nos ports, et que le nouveau cabinet se montre favorable à une industrie dont la prospérité se lie intimement à la grandeur du pays. — Louis Bellet.

Nous avons publié, il y a quelques jours un manifeste des principaux armateurs du Havre, ayant pour but de réclamer l'abrogation de la loi du 19 mai 1866 sur la marine-marchande.

Nous trouvons aujourd'hui, dans le *Courrier de Bayonne* une protestation analogue émanée des armateurs, constructeurs et chefs d'ateliers maritimes du port de Bayonne. Voici ce document :

Les soussignés armateurs, constructeurs et chefs d'ateliers maritimes du port de Bayonne, viennent à leur tour signaler les souffrances de leur marine et demander qu'un secours prompt et efficace soit apporté à sa situation actuelle et protégée son existence.

La seule industrie française mise hors du droit commun, à la merci de la concurrence étrangère, c'est la marine.

Qui lui a créé cette situation ? La loi du 19 mai 1866.

Votée au pas de course, malgré le vœu de la plupart des Chambres de commerce, elle a, par l'assimilation des papillons et l'ouverture de nos portes livrées aux marées étrangères, non-seulement l'augmentation du trafic, mais une part toujours croissante du fret que les lois du 1860 avaient au moins réservée.

Nul profit n'est résulté de la réciprocité qu'elle semble établir et qui se trouve illusoire vis-à-vis des nations qui, par leur position et la nature de leurs produits n'offrent aucune ressource à notre marine.

L'Huston n'est pas permis, les capitaines désertent l'armement, les frais n'en couvrent plus les dépenses ; les chantiers sont délaissés ; capitaines, marins, industries maritimes aux abois, demandent tous un prompt et énergique soulagement.

Acceptant toutefois tout ce qui d'utilité au pays le nouveau système, ils ne veulent ni la suppression du traité de commerce, ni le retour aux tarifs surannés que doivent proscrire l'intérêt et le bon sens de tous.

Ils désirent seulement pour les industries maritimes une protection équivalente à celle que le traité du 4 février 1860, laissait à toutes les autres.

A cet effet, ils demandent : 1° Le rétablissement des surtaxes d'entre-pôt, et de surélévation de celles qui seraient reconnues indispensables ;

2° L'abrogation de la loi du 19 mai 1866 et son remplacement par des traités distincts avec chaque puissance, en rapport avec les forces et les besoins du pays ;

3° La révision et l'amélioration des lois et règlements de navigation dans un sens favorable à la facilité et à l'économie des armements commerciaux.

Bayonne, le 20 décembre 1869.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, vendredi 7 janvier

La destitution de M. Haussmann est un acte de vigueur du nouveau Cabinet ; quelques uns le blâment, le plus grand nombre l'approuve. Quoi qu'il en soit, cette mesure prouve que le ministère ne reculera pas devant les sacrifices de personne et est résolu à mettre de côté les personnalités compromises du régime précédent. Toutefois il procédera à ce remaniement avec circonspection, pour qu'on ne lui adresse pas le reproche de vouloir tout démolir avant d'avoir rien fondé.

Cependant certaines susceptibilités accélèrent le mouvement ; ainsi l'on assure que M. Daru a déjà reçu la démission de M. De la Valette ; M. Benedetti aurait, dit-on, fait de même. Il est possible que d'autres représentants de la France à l'étranger suivent leur exemple, et voici pourquoi : Notre politique intérieure ne portait pas seule le sceau du gouvernement personnel ; notre politique extérieure était peut-être plus marquée encore de ce caractère personnel. L'histoire des dix-sept dernières années le prouve abondamment ; les actes les plus importants du règne, pour ne citer que la guerre d'Italie et les traités de commerce, n'ont-ils pas été des faits émanant spontanément du chef de l'Etat, n'ont-ils pas été pour certains intérêts de véritables coups de foudre. Dans la pratique des choses, l'Empereur était le vrai ministre des affaires étrangères. Que de dépêches de nos représentants à l'étranger passaient par le cabinet de l'Empereur avant d'arriver au Palais du quai d'Orsay ; que de fois la politique du gouvernement s'est trouvée en contradiction avec les assurances que de

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 9 Janvier 1870.

— 34 —

CHRISTINE

PAR LOUIS ÉNAULT XIII

(suite.)

Georges revint vers Nadéje et lui parla d'amour avec colère. L'air n'était pas d'accord avec la chanson ; mais Mlle Borgiloff était l'indulgence même ! Peu à peu il s'excita lui-même, sans qu'il fût besoin de l'y aider. Il trouva que Nadéje était simple et naturelle, qu'elle n'avait pas besoin d'auteurs, comme Christine, et que, pour son compte, il avait toujours mieux aimé le dialogue à deux que le discours public : il s'étourdît et s'exalta à froid, et, après avoir commencé par ne point dire ce qu'il pensait, il finit par penser ce qu'il disait. Au

moment où les invités passèrent dans la salle du souper, il s'engageait de plus en plus vis-à-vis de Nadéje. Christine, au bras du major, alla s'asseoir à une table. M. de Simiane conduisit Mlle Borgiloff à une autre. Deux ou trois douairières, qui n'avaient plus d'amoureux depuis vingt ans, se préparèrent à compter les coups.

En Suède on prolonge pendant tout janvier le règne pacifique des rois du gâteau, et chaque festin voit donner à ses favoris la couronne de la fève. La Fortune, qui est femme, a parfois des caprices cruels. Elle donna la fève de la première table à Christine, qui couronna le baron de Vendel, et celle de la seconde à Georges, qui partagea son trône avec Nadéje.

On a eu tort d'abolir le souper : c'est le repas le plus gai et le moment le plus heureux de la journée ; on ne le remplacera jamais.

Le souper du comte de Lovendall fut charmant. L'esprit pétillait avec la mousse du vin d'Al : les toasts joyeux s'échangeaient d'un groupe à l'autre ; on mêla, chaque fois qu'ils burent, les noms des rois et des reines, en les saluant d'acclamations et de hurrahs ; les propos malins voltigeaient sur toutes les lèvres ; les traits légers s'entre-croisaient comme des flèches qui passent en sifflant dans l'air ; on déclara que le sort avait beaucoup d'esprit, et que ces unions

d'un jour auraient d'excellentes raisons pour ne pas finir.

Mme de Rudden entendait et ne répondait pas ; le major faisait comme s'il n'entendait point ; Nadéje rougissait, Georges buvait ; mais quatre cœurs étaient troublés.

Après le souper, on organisa une de ces promenades dans les salons, mêlées de musique et de danses, si célèbres dans le Nord sous le nom de *Polonaises*. Nulle part la beauté de la femme ou l'élégance de l'homme ne se déploie avec plus de grâce et de majesté, dans une pompe plus grandiose et plus solennelle. On s'avance lentement avec démarche cadencée sur un rythme indolent, qui imprime au corps entier un balancement harmonieux ; les tailles flexibles se soulèvent et s'abaissent tour à tour, ondoyantes : c'est ainsi que sur les fleuves, qu'ils descendent en nageant, le mouvement caché des vagues herce une blanche troupe de cygnes. Le comte de Lovendall, qui conduisait la danse, avait donné la main à Mme de Rudden, les autres le suivaient par couples. Le cavalier offrait à sa dame tantôt une main, tantôt l'autre ; parfois c'est à peine s'il osait serrer le bout de ses doigts minces, et parfois il les réunissait et les emprisonnait dans sa main ; puis, sans quitter encore celle qu'il avait choisie, il passait de sa droite à sa gauche, de sa gauche à sa droite ; le même mouvement se répétait sur toute la ligne, qui, tour à tour, aux appels de l'or-

chestre, pressait ou allongeait la mesure ; puis, sur les pas de son guide, elle s'engageait dans des arabesques ingénieuses, serrées, compliquées, inextricables, mais correctes, comme les allées vivantes d'un labyrinthe qui se meut, de telle sorte que le ruban animé, contourné dans tous les sens, pouvait, sans se rompre jamais, former mille nœuds et les défaire. Puis, à un moment donné, toutes les mains se quittèrent, tous les couples se dispersèrent comme dans un tumulte réglé, et chaque danseur, à son tour, passa devant chaque femme, mettant la main dans sa main et tournant avec elle.

Quand le hasard de ces échanges amena Georges devant Christine, il y eut chez tous deux une émotion profonde : chez Georges une irritation nerveuse, chez Christine une palpitation douloureuse. Mais l'occasion n'était point propice : le monde n'est pas favorable à l'expansion des cœurs ; il les resserre et les refoule sur eux-mêmes. C'est la solitude qui les invite à s'épancher. Deux mains gantées se touchèrent ; mais le fluide électrique n'en jaillit point ; les regards ne se rencontrèrent pas — ces regards émus, qui tremblent et brillent au fond des larmes. Les âmes restèrent fermées.

Les explications en amour sont trop souvent inutiles ; dès que la douce harmonie des cœurs est troublée, il est bien à craindre que rien ne puisse plus jamais la rétablir. Christine le savait. Elle savait que

dans ces ruptures tristes, qui sont un si éclatant démenti aux promesses d'éternité des sentiments humains, et qui nous rappellent si amèrement le néant et le vide de nos cœurs, il ne faut pas chercher d'où viennent les torts et à qui est la faute. Il est si rare que les forces soient égales chez les deux, et en même temps les volontés pareilles ! Dès que l'on ne marche plus du même pas dans la voie que l'on suit ensemble, chaque pas de plus nous sépare et nous éloigne davantage. Il faut prendre garde au premier !

Mais à quoi bon écrire l'histoire douloureuse de ces déchirements, blessures cachées, dont le sang, qui s'épanche en dedans, nous étouffe ? Qui ne connaît, hélas ! cet enchaînement fatal de petites choses qui deviennent grandes, ces coups d'épingle de la vie journalière, qui peu à peu s'enveniment ; cette méintelligence latente et sourde, qui, tout à coup, se montre et éclate en ruptures soudaines, alors peut-être que tous deux s'aiment encore, alors que chacun regrettera l'autre ? En amour, tout est si facilement irréparable, à moins que l'homme par d'inattendus et brûlants retours de passion, n'emporte et ne fonde ces glaces naissantes ; à moins que la femme, par le dévouement de sa tendresse, ne touche et ne désarme chez l'autre une irritabilité douloureuse !

Le soir, au premier moment